

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2012-15 en date du 08/03/2012 portant autorisation d'implantation de conteneurs destinés à la collecte des textiles linges et chaussures usagés et approuvant la convention d'occupation temporaire du domaine public :**

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Mars 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	4	11	15	15	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : MM. GILLES Dominique procuration à ALAMARGOT Sylvie, COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention cadre relative à la mise en place en Haute-Vienne d'une filière de collecte et de traitement des déchets textiles, linge de maison et chaussures (TLC) a été signé par le Conseil Général de la Haute-Vienne, le Syndicat Départemental pour l'élimination des déchets (SYDED), la communauté d'agglomération de Limoges Métropole, le Communauté de Communes de Noblat, le groupement SITA TEXTILES, l'entreprise d'insertion la Boite à Papiers.

Il présente une convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise le groupement SITA TEXTILES à implanter sur le domaine public communal une borne destinée à la collecte et au recyclage des produits textiles d'habillement, linges de maison et chaussures usagés issus des ménages.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant la convention d'occupation du domaine public proposée,

**APPROUVE** l'implantation d'une borne de collecte sur le site de l'éco-point des Allois,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention précédemment citée.

Fait à La Geneytouse, le 10 Mars 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

